



INFORMATION – Bulletin mensuel de décembre 2024

L'ensemble du personnel du CdL, dont vous retrouvez un "petit échantillon" sur la photo, vous souhaite une magnifique année 2025 !
 Nous restons plus que jamais mobilisés à votre service....

Sommaire :

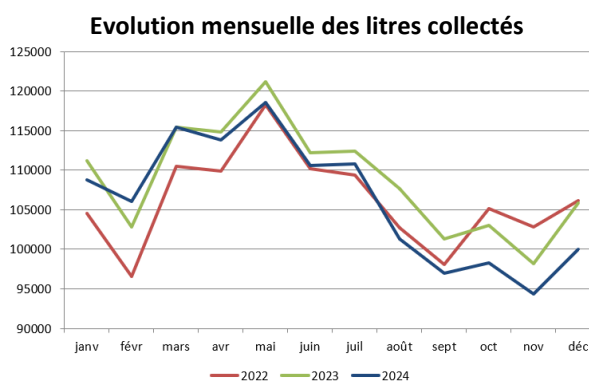
1. **Qualité & production laitière dans le contexte de la FCO – Suivi de la situation au dernier trimestre 2024**
2. **Vaccination obligatoire contre les FCO sérotypes 3 & 8 et contre la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE)**
3. **QFL – Contrôle du rapport de benchmarking antibiotique**
4. **Tarifs 2025**

1. Qualité & production laitière dans le contexte de la FCO – Suivi de la situation au dernier trimestre 2024

Dans nos communications relatives à l'effet de la FCO sur la production laitière et sa qualité aux mois d'août et septembre 2024 (Accessible via <https://www.comitedulait.be/index.php/document>), nous avons conclu que l'« explosion » de la maladie en août avait notamment eu comme conséquence une baisse de la production laitière et une augmentation du taux de cellules dans le lait significatives, et que la tendance tendait à s'inverser en septembre.

Nous avons refait l'exercice pour les trois derniers mois de l'année afin de continuer à mesurer l'évolution, il en ressort ce qui suit :

- **Production laitière totale (Wallonie) en 2024** : Sur les 6 premiers mois 2024, la production totale avait baissé de 0.65%. En juillet, elle avait baissé de 1.45% par rapport à juillet 2023 (111.813 kL contre 112.439 en juillet 2023)
 En août, elle a baissé de 5.93% par rapport à août 2023 (101.313 kL contre 107.699 en août 2023)
 En septembre la baisse était de 4.6% par rapport à sept. 2023 (96.989 kL contre 101.315 en sept 2023)
Au dernier trimestre 2024 la baisse a été de **4.7%** par rapport au dernier trimestre 2023 (292.623 kL contre 307.080 en 2023). Il n'y a donc pas eu d'effet de récupération.
Sur l'année 2024 la baisse de production totale en Wallonie est de près de 2.4 % (1.275 ML contre 1.306 ML en 2023)

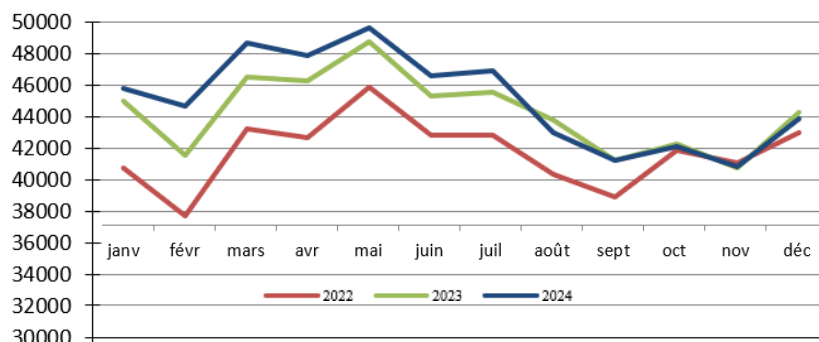


Il est important de noter que le nombre de producteurs laitiers a encore diminué de 2.2% en Wallonie au cours du dernier trimestre (- 52 producteurs) et donc de 4.5% au total sur un an, entre décembre 2023 et décembre 2024 (-108 producteurs).

- **Production moyenne par exploitation wallonne juillet-août 2024** : Sur les 6 premiers mois 2024, la production moyenne/expl. avait augmenté de 3,5%. En juillet, on constatait une augmentation de 3%, ce qui amène l'augmentation moyenne sur les sept premiers mois à 3,4%.
 En août, on a constaté une baisse de 1,85% de la production par rapport à août 2023, que l'on peut estimer à 5,1 % de ce qu'elle aurait dû être si on avait tenu compte de l'augmentation moyenne de 3.4% observée sur les 7 premiers mois de l'année (en considérant que juillet ne fait pas face à une baisse significative, ce qui peut être discuté).
 En septembre, la production moyenne par exploitation a été identique à septembre 2023, et donc vraisemblablement inférieure de plus de 3% à ce qu'elle aurait été sans FCO si on tient compte de l'augmentation des sept premiers mois.

Au dernier trimestre 2024 la production moyenne est restée similaire à celle du dernier trimestre 2023 et donc probablement, comme en septembre, inférieure de 3% à ce qu'elle aurait dû être. La « normalisation » à laquelle septembre nous faisait espérer n'a donc pas eu lieu.

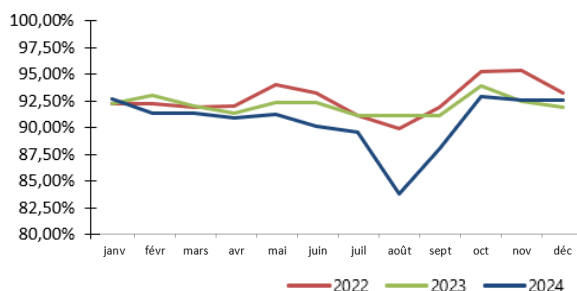
Litrage moyen par producteur



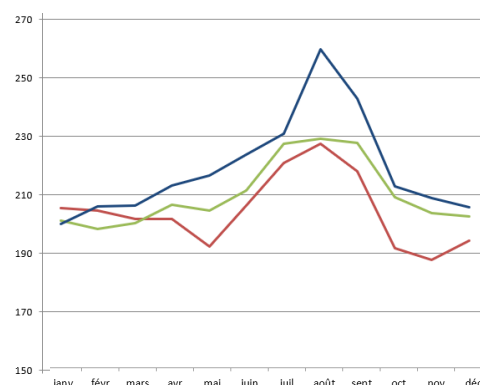
- Cellules :

En ce qui concerne les cellules, la situation s'était fortement dégradée en août et tendait à revenir vers la normale en septembre, ce qui est confirmé au dernier trimestre.

Cellules : tests <= 400.000 cellules/ml



Cellules : Moyennes géométriques mensuelles



Conclusions :

La **production laitière** qui a significativement chuté au mois d'août et les résultats en **cellules** dans le lait qui ont globalement été particulièrement mauvais au même moment se sont rapidement améliorés.

Pour les cellules, on est revenu à une situation similaire aux autres années.

La production moyenne par exploitation est par contre restée inférieure à ce qui pouvait être attendu compte-tenu de l'augmentation du 1^{er} semestre.

D'autres facteurs que la FCO, tels que la qualité des fourrages, pourraient également être la cause de la situation ces trois derniers mois.

2. Vaccination obligatoire contre les FCO sérotypes 3 & 8 et contre la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) - Lancement de la campagne.

En tant que producteurs, vous avez probablement déjà beaucoup entendu parler, non seulement de ces trois maladies, mais aussi de la campagne de vaccination obligatoire qui est mise en place.

Nous relayons ici les informations transmises par l'ARSIA, disponibles via leur site internet

<https://www.arsia.be/lancement-de-la-campagne-de-vaccination-obligatoire-fco-mhe-secteurs-bovin-et-ovin/>



... et attirons plus particulièrement votre attention sur les **webinaires présentant les modalités pratiques** et organisationnelles de cette campagne, planifiés comme suit :

- Pour les **vétérinaires** : Mardi 21 janvier 2025 à 12h30
- Pour le **secteur bovin** : Mercredi 22 janvier 2025 à 19h30
- Pour le **secteur ovin** : Jeudi 23 janvier 2025 à 19h30

Inscriptions via le site de l'ARSIA (lien ci-dessus) – Les webinaires seront enregistrés et disponibles sur notre site web.

3. QFL – Contrôle du rapport de benchmarking antibiotique

Le 2 septembre 2024, les producteurs de bovins ont reçu leur rapport de Benchmarking. Ce rapport porte sur l'utilisation des antibiotiques dans les exploitations durant l'année 2023.

Catégorie animale	Score de couleur actuel - Bovin Viandeux	Score de couleur actuel - Bovin Laitier
0-3 mois	Rouge	Vert
3-8 mois	Rouge	Vert
8-24 mois	Vert	Vert
24+ mois	Jaune	Vert

Le cahier des charges QFL impose que lors de l'audit l'auditeur vérifie que l'opérateur discute des résultats du rapport de Benchmarking avec son vétérinaire ou son remplaçant si ces résultats sont jaunes ou rouges pour la catégorie +24 mois - bovin laitier.

Un délai de 4 mois a été accordé pour permettre au producteur et au vétérinaire de traiter cette demande. Depuis le 2 janvier 2025, il faut dès lors démontrer que cette discussion a eu lieu si le producteur se trouve dans le cas de figure mentionné ci-dessus, et elle doit pouvoir être présentée à l'auditeur lors de l'audit QFL. Cela peut être consigné, par exemple, sur le rapport de benchmarking, sur un rapport de guidance établi tous les 4 mois, ou sur le registre des médicaments, daté et signé par le vétérinaire et le producteur.



4. Tarifs 2025

Lors de sa réunion de décembre 2024, le Conseil d'Administration du CdL a décidé d'indexer les tarifs de la manière suivante :

- Analyses du lait cru, dont la redevance pour les analyses officielles, et prestations du service technique : Ces tarifs n'avaient pas été indexés en 2024 malgré la forte hausse des coûts. Une indexation de 7%, correspondant à l'inflation des années 2023 et 2024, sera dès lors appliquée.
Il faut noter que le contrat cadre en cours prévoyant une **subvention de 900.000 € de la Région wallonne** se termine le 30/06/2025. Cette subvention est portée en déduction de la redevance due au CdL par les producteurs (près de 400€/producteur/an en moyenne pris en charge par la RW), le CdL n'en n'est donc « que » le véhicule. Elle ne suffit cependant plus à couvrir l'ensemble des coûts qui y sont éligibles (échantillonnage, récolte et analyses officielles de la composition du lait cru collecté). La différence est actuellement totalement assumée par le CdL. En fonction du niveau de la subvention qui sera octroyée pour la période qui débutera au 01/07/2025, le CA du CdL, qui suit ce dossier d'extrêmement près, décidera le cas échéant d'une adaptation en cours d'exercice du montant de la redevance.
- Audits QFL, Bio et « lait de foin » : Les tarifs avaient été indexés en 2024, une indexation de 3% sera appliquée en 2025.
- Autres audits : Les tarifs n'avaient pas été indexés en 2024, ils le seront dès lors de 7% en 2025.

Les tarifs sont disponibles sur demande.

Le CA du CdL essaie comme toujours de trouver le meilleur équilibre permettant d'une part d'éviter une explosion des coûts à charge du secteur et d'autre part de maintenir une situation financière saine au sein du CdL par un budget proche de l'équilibre, afin de lui permettre de continuer dans la durée à assurer ses missions et de pouvoir en permanence évoluer et effectuer des prestations de qualité.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :  [Facebook](#)  [LinkedIn](#)